

MERCREDI, le 16 mars 1932.

Le Comité spécial chargé de faire enquête sur certaines accusations et allégations formulées par l'honorable George N. Gordon, C.R., se réunit à huis clos à dix heures et demie du matin, sous la présidence effective de M. Geary.

Membres présents: MM. Bowman, Cantley, Gagnon, Geary, Speakman.

On se remet à l'étude du troisième rapport qui doit être présenté à la Chambre.

Le Comité s'ajourne pour se réunir à la discrétion du président.

Le secrétaire du Comité,

JOHN T. DUN.

MERCREDI, le 16 mars 1932.

Le Comité spécial chargé de faire enquête sur certaines accusations et allégations formulées par l'honorable George N. Gordon, C.R., se réunit à huis clos à cinq heures de l'après-midi sous la présidence effective de M. Geary.

Membres présents: MM. Bowman, Cantley, Duff, Gagnon, Geary, Howard, Speakman.

M. Gagnon propose que le projet de rapport coté "A" soit adopté comme constituant le troisième Rapport du Comité, ainsi qu'il suit:

"A"

Le Comité spécial chargé de faire enquête sur certaines accusations et allégations formulées par l'honorable George N. Gordon, C.R., a l'honneur de présenter son troisième Rapport ainsi qu'il suit:

Après avoir entendu les témoignages, votre Comité est d'accord que les accusations et les allégations formulées dans les extraits du journal *The Globe*, tel qu'il ressort de l'ordonnance constitutive du Comité, ont été, de fait, lancées publiquement à Hamilton (Ontario), le 6 janvier 1932, et à Lindsay (Ontario), le 8 janvier 1932, par l'honorable George N. Gordon, C.R., telles que citées par le journal *The Globe*, de Toronto (Ontario), sauf que les mots "Madame Herridge" paraissent dans le *Globe* du 6 janvier, alors que ce sont les mots "Monsieur Herridge" qui ont été prononcés.

Quant à la déclaration qu'un wagon neuf ayant coûté \$125,000 au Canada a été construit pour l'usage du premier ministre, votre Comité estime que cette accusation est d'un caractère relativement secondaire, vu qu'elle en est une d'extravagance et non de dépense irrégulière. Votre Comité est d'avis, cependant, que les déclarations faites à ce sujet laissent une impression entièrement fautive, et qu'elles ne sont pas fondées sur les faits établis par la preuve. Votre Comité fait remarquer que le nombre des wagons particuliers de l'Etat n'a pas été augmenté depuis l'avènement du gouvernement actuel.

Quant aux accusations et aux allégations autres que celle dont il est question ci-dessus, votre Comité est d'avis qu'elles sont des plus graves, qu'elles ont été formulées dans l'intention de nuire à la réputation du Très Honorable R. B. Bennett, premier ministre du Canada et membre de la Chambre des Communes, et votre Comité estime que lesdites accusations et allégations ne sont pas fondées.

Votre Comité estime en outre que ces accusations et ces allégations ont été formulées dans l'intention de nuire au Très Honorable R. B. Bennett, premier